

N°21

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le sept octobre, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

Présents

BLANCHET Stéphane
BERNEX Brigitte
MERIGUET Dominique
BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mériem
BACON Jean-François (à partir de 19h50)
JACQUART Ludovic
MEKKI Chérifa
CHAUVET Claude (à partir de 19h50)
BASTARAUD Sébastien
MABCHOUR Najat

Excusés ayant donné procuration

BACON Jean-François
ARAB Dalila
ROUSSEL Danièle
CHAUVET Claude
DA SILVA Elodie
BOITTE Gilles
RATNATHURAI Ziromi
MOILIME Hassanata
AGUIREBENGOA Carole
LIBERT Amaud
BOREL YERETAN Stéphanie
ETIENNE Walnex
PEDRAZO Jennifer

Excusés et absents

YILDIZ Umit
MOULINNEUF Serge
BOITTE Gilles (à partir de 21h58)
SELEMANI Ivette
VELTHUIS Asaïs
CEPRANI Eric
KOUYATE Hawa
PRUNIER Gérald
CHERIGUENE Abdelouaheb
PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 00h31)
LARDIC Stéphan
WAVELET Manuel

donne procuration jusqu'à 19h50 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 19h50 à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 21h58 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à partir de 00h31 à

GAUTHIER Raymond
CAMARA Mariama
LOUJAHDI Brahim
BAILLON Jean-François
BRAHIM Marwa
CAMARA N'Na Fanta
GEFFROY Philippe
HAMDAOUI Naïma (jusqu'à 00h12)
CORDIN Olivier (jusqu'à 22h15)
PERRAN Dominick
SAKI Mireille
JOUS Sullivan

PRUNIER Gérald
LOUJAHDI Brahim
BAILLON Jean-François
MERIGUET Dominique
BASTARAUD Sébastien
BENAMMOUR Mériem
BLANCHET Stéphane
BACH RUSSO Safia
GEFFROY Philippe
CORDIN Olivier
HAMDAOUI Naïma
PERRAN Dominick
CHANTRELLE Laurent

M. Cordin (à partir de 22h15), M. Libert (à partir de 22h15), Mme Hamdaoui (à partir de 00h12), Mme Borel Yeretan (à partir de 00h12)

Madame Benammour est désignée secrétaire de séance

Matière : Habitat / Logement
Service émetteur : Direction de l'Habitat et du logement

Objet : Action de la Ville pour le logement social

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU le Code de la construction et de l'habitation ;

CONSIDÉRANT que plus de 40% des logements à Sevrans font partie du parc de logement social ;

CONSIDÉRANT que les bailleurs sociaux sont des acteurs incontournables en matière d'accès au logement, de cadre de vie et de quotidienneté pour les Sevransais et Sevransaises ;

CONSIDÉRANT l'intervention des bailleurs sociaux dans les projets de renouvellement urbain en matière de réhabilitation, résidentialisation et reconstruction de logements ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de renforcer sa politique du logement social en lien avec les bailleurs sociaux afin d'améliorer le service rendu aux locataires du parc social ;

Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré à la majorité

Adopté par	34 voix	Majorité
Présents ou représentés	41 voix	
Exprimés	41 voix	
Pour	34 voix	
Contre	7 voix	M. Geffroy, Mme Aguirrebengoa, Mme Camara, Mme Abelle Perran, M. Etienne, Mme Saki, M. Jous
Abstention		
NPPV		

ARTICLE 1 : DIT que le maire organisera pour la fin 2022 une conférence destinée aux bailleurs sociaux institutionnels présents sur la ville afin de fixer les modalités et jalons de cette politique partenariale renforcée en matière de logement social.

ARTICLE 2 : DIT que la ville devra travailler à la rédaction d'une charte ville/bailleur visant l'amélioration du parc locatif social. Cette charte permettra de renforcer les engagements ville/bailleur notamment pour en vue des futures demandes de garantie d'emprunt.

ARTICLE 3 : DIT que la ville prendra notamment appui sur le CLSPDR pour impulser un travailleur partenarial et inter-bailleur au sujet de la sécurité, de la tranquillité et de la gestion des parkings en ouvrage.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Ampliation en sera adressée au préfet de la Seine-Saint-Denis,


Le Maire
Stéphane BLANCHET



M. le maire de Sevrans certifie que le présent acte a été

Reçu en Préfecture le : 14 OCT. 2022

Affiché le : 18 OCT. 2022